

Scientific Advisory Committee on Global Health for the Government of Canada

Terms of Reference

Background

At home and abroad, the Government of Canada is actively engaged in numerous activities and fora related to global health, contributing through policy, programmatic and research mechanisms. Given the complex issues to be addressed, with substantial public health and social implications, it is important for the federal government to strengthen science- and evidence-based decision-making through regular access to shared scientific expertise and advice.

In this context, the Canadian Institutes of Health Research (CIHR), Global Affairs Canada (GAC), International Development Research Centre (IDRC) and the Office of International Affairs for the Health Portfolio (OIA) (on behalf of Health Canada [HC] and the Public Health Agency of Canada [PHAC]), hereafter ‘the departments’, agreed to establish a Scientific Advisory Committee on Global Health (SAC-GH). The committee will provide joint access to a structured and regular opportunity for global health decision-makers from the federal government to discuss current and emerging issues with one another and with external scientific experts.

Authority

The SAC-GH is established under the authority of the Interdepartmental Steering Committee on Global Health (ISC-GH), which is composed of senior global health decision-makers from each of the abovementioned departments. They have the ultimate responsibility and accountability to make decisions with respect to the SAC-GH mandate, operations and potential follow-through on its advice within their respective departments.

Mandate

The mandate of the SAC-GH is to provide independent and objective scientific advice and guidance on global health issues as requested by the departments. The advice and guidance of the SAC-GH could help to inform investment decisions, programs, and policies of the Government of Canada across a range of global health issues. The SAC-GH will:

- Provide evidence-based information on global health issues relevant to the Government of Canada’s domestic and foreign health priorities, including issues aligning with the global health agenda and those that are discussed at various international meetings (e.g., WHO, PAHO, GAVI, Global Fund, Global Financing Facility, APEC, G7, G20, OECD);
- Provide foresight intelligence on emerging trends and priorities in global health, innovative approaches to address them, and best practices to help identify potential areas for Canadian leadership on global health;
- Provide evidence-based advice on policy and programming priorities, and how they can be achieved – including the development of funding opportunities and knowledge translation strategies, for global health sector investments; and

- Encourage collaborative, interdisciplinary global health research and activities that engage relevant stakeholders and partners to accelerate the impact of research findings on policies and programs in Canada and abroad.

Composition

The SAC-GH is composed of external members from various backgrounds and with the highest calibre of scientific expertise across a range of disciplines relevant to global health research. Members are selected to bring a broad range of relevant expertise and opinions, and commit to manage any potential, perceived or real conflicts of interest (COI) in a way that upholds the interest of the departments and the public interest (see COI clause below for details). Members will have varied demographic profiles regarding cultural background, sex, age, gender, spoken language, geographic location, institutional affiliation (e.g., academic, non-profit, private and/or public sectors) and career stage.

Members

- Up to twelve (12) members will be selected on the basis of their expertise to serve as individuals. Members do not represent their organizations and must remain independent.
- Members will include academics, researchers, and scientists across a range of disciplines relevant to global health to bring other perspectives, including from outside the traditional global health partners.
- Selection of members will be based on criteria including: scientific knowledge, areas of research, expertise in policy and/or program implementation or working with implementing organizations.
- A partial committee will be established through an internal selection process. Committee membership will be completed and renewed through an open nomination process to be administered by CIHR and appointed by the ISC-GH.

Invited Expert Guests

- When specific additional expertise is required, the SAC-GH may invite guests, including international guests from low-, middle- or high-income countries, to participate in a given meeting or to provide expertise on specific discussion topics of the committee.

Administration and Organization

The SAC-GH will aim to meet twice a year in-person, usually in Ottawa, and once a year via video conference, at the invitation of the Interdepartmental Steering Committee. To ensure Canada's positions on various global health issues are guided by timely scientific expertise, the SAC-GH members are expected to be available for engagement on an ad-hoc basis either individually, in working groups, or telephone/videoconference meetings of the whole SAC-GH committee, to address a particular global health question faced by the departments in between meetings. Any of the departments could also connect with any SAC-GH member(s) in between meetings to help address a specific global health issue.

Terms of Appointment

Appointments to the SAC-GH will usually be three years in length. However, initial members of the SAC-GH will be appointed for 1-3 years to ensure a staggered turnover in committee membership. Members may be re-appointed for an additional term that will usually be three years in length. Members should provide four weeks' notice of their intent to resign. The resignation notice must be in writing and should state the effective date of resignation.

Members of the Interdepartmental Steering Committee will join meetings of the SAC-GH as active observers.

Roles and Responsibilities

Role and Responsibilities of the Chair

The ISC-GH will select the SAC-GH Chair and, if determined to be helpful, a Vice-Chair. The Vice-Chair assumes the Chair's responsibilities in the event of the Chair being unable to attend. Chair, and if applicable, Vice-Chair, terms are usually for 1-3 years. The role of the Chair is to facilitate meetings, including:

- Ensuring that all matters on the agenda are addressed and resolved during the meeting as well as ensuring that matters of the committee are dealt with in an orderly and efficient manner;
- Bringing impartiality and objectivity to meetings and consensus-building;
- Monitoring the status of Matters for Action to ensure they are completed;
- Collaborating with the Chair of ISC-GH, with the support of the Secretariat, to develop forward agendas and suggest meeting dates;
- Ensuring, with the support of the Secretariat, timely submission of meeting reports including minutes and matters for action to the ISC-GH following each meeting.

Role and Responsibilities of the Secretariat

CIHR will provide core secretariat services for the committee on an ongoing basis. The International Relations and Institute Support Unit at CIHR and an operational lead at each department will provide secretarial support. Secretarial responsibilities will consist of meeting coordination, agenda setting in coordination with the Chair of ISC-GH and the Chair of SAC-GH, the preparation of the meeting materials, minute taking, post-meeting follow-up communications, and updating Matters for Action as directed by the Chairs. The Secretariat may extend invitations to other participants (e.g., subject-matter experts/international guests) for select agenda items, as required.

Role and Responsibilities of Members

Committee members are expected to:

- Review all relevant material before committee meetings;
- Provide sound, unbiased counsel based on the best-available research evidence and their individual areas of expertise and experience;
- Remain available for engagement on an ad-hoc basis to address a particular global health question faced by the ISC-GH in between meetings;
- Adhere to Government of Canada Conflict of Interest policies;
- Complete CIHR's Equity and Diversity questionnaire;
- Undertake role-specific training as determined by the ISC-GH, including but not limited to the Government of Canada's online GBA+ training and CIHR's training module on Unconscious Bias.

Conflict of Interest (CoI)

To ensure the highest ethical and integrity standards, the members of the SAC-GH must ensure that, in situations of real, apparent or potential conflict of interest, advice is given in a manner that upholds the interest of the departments and the public. Members must declare any real, apparent or potential conflicts of interest at the start of a meeting and in direct relation to the agenda items to be discussed. The Chairs of the SAC-GH and the ISC-GH can then decide whether members who have declared COIs should step out during the discussion of the relevant agenda items, whether other actions should be

taken, or if declaration of the conflict is sufficient. Some COIs may require members to resign from the SAC-GH.

Accountability

SAC-GH members will act in an advisory capacity to all four involved departments. Members are asked to act in good faith and within the scope of their duties. Members should not act against the interests of SAC-GH and may not make claims of financial loss as result of their involvement in the committee.

Departments are not obligated to pursue policy advice provided by SAC-GH members. If pursued, each department has the ultimate responsibility and accountability for any decision resulting from the advice received from external members.

Confidentiality

To support their ability to provide well-informed advice, SAC-GH members may receive confidential information. Every external member must sign a *Confidentiality Agreement* before participating on the SAC-GH. The *Confidentiality Agreement* prohibits the disclosure of any confidential information received through participation on the SAC-GH, including information received orally or in writing. The departments will mark information according to the level to which it is protected under the *Policy on Government Security*.

To encourage openness of discussion and to facilitate the sharing of information, meetings of the SAC-GH will be conducted in an atmosphere of mutual respect, trust and discretion. In the exercise of their advisory function, SAC-GH members will maintain the confidentiality of deliberations at all times, and will not disclose the Committee's advice. All advice from the SAC-GH are advisory to the ISC-GH, which retains full control over any subsequent decisions or actions regarding any proposals, policy issues or other matters considered by the SAC-GH. The ISC-GH also retains full control over the dissemination of any outputs produced by the SAC-GH.

Transparency

The departments are committed to openness and transparency as an operating principle. Therefore, membership of the committee and high-level summaries of SAC-GH meetings will be made publicly available while respecting any issues of confidentiality that may arise.

Compensation

Service as a member of the SAC-GH is voluntary. Members will be reimbursed at the Government of Canada rates for expenses incurred to attend meetings but will not receive honoraria or other financial compensation.

Evaluation

The mandate and functioning of the SAC-GH will be assessed annually by the Interdepartmental Steering Committee. These Terms of Reference will be revised as needing based on the annual evaluation.

Terms of Reference

Approved by the Interdepartmental Steering Committee on Global Health on February 28, 2020

Comité consultatif scientifique sur la santé mondiale pour le gouvernement du Canada

Cadre de référence

Contexte

Au pays comme à l'étranger, le gouvernement du Canada participe activement à de nombreuses activités et à de nombreux forums de santé mondiale en faisant intervenir ses mécanismes d'orientations politiques, de programmes et de recherche. Étant donné la complexité des questions en jeu et l'importance de leurs implications pour la société et la santé publique, le gouvernement fédéral se doit de privilégier la prise de décision fondée sur la science et les données probantes et, pour ce faire, de se tenir au courant des recommandations et faits scientifiques mis en commun.

C'est dans ce contexte que les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Affaires mondiales Canada (AMC), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Bureau des affaires internationales pour le portefeuille de la Santé (BAI) (pour le compte de Santé Canada [SC] et de l'Agence de la santé publique du Canada [ASPC]), appelés ici les « départements », ont décidé de mettre sur pied le Comité consultatif scientifique sur la santé mondiale (CCSSM). Le Comité donnera aux décideurs en santé mondiale du fédéral la possibilité de discuter des enjeux actuels et nouveaux de façon structurée et régulière, ensemble et avec des experts externes.

Autorité

Le CCSSM est formé sous l'autorité du Comité directeur interdépartemental sur la santé mondiale (CDISM) et composé des hauts décideurs en santé mondiale de chacun des départements nommés plus haut. Ceux-ci sont pleinement responsables et imputables de la prise de décisions concernant le mandat et les activités du CCSSM et le suivi éventuel de ses avis au sein de leur département respectif.

Mandat

Le CCSSM a pour mandat de formuler des avis scientifiques objectifs et indépendants sur des questions de santé mondiale à la demande des départements. Il peut ainsi guider le gouvernement du Canada dans ses décisions d'investissement et l'élaboration de ses programmes et politiques dans divers dossiers de santé mondiale. Voici les fonctions prévues à son mandat :

- Fournir une information factuelle sur des questions de santé mondiale liées aux priorités du gouvernement fédéral au Canada et à l'étranger, notamment sur des questions qui font partie du programme de santé mondiale et qui sont discutées dans les différentes réunions internationales (OMS, OPS, Gavi, Fonds mondial, Mécanisme de financement mondial, APEC, G7, G20, OCDE, etc.)
- Communiquer une information prospective sur les tendances et les priorités en santé mondiale, des moyens inédits d'y réagir, et les pratiques exemplaires, de manière à faire ressortir les domaines où le Canada pourrait faire figure de chef de file.
- Formuler des avis basés sur des données probantes en lien avec les priorités d'orientations politiques et de programmes et la manière de les appliquer – y compris sur la création de possibilités de financement et l'élaboration de stratégies d'application des connaissances en ce qui concerne l'investissement en santé mondiale.

- Encourager la concertation et l'interdisciplinarité dans la recherche et les activités en santé mondiale qui font appel aux intervenants et partenaires concernés pour accélérer la prise en compte des résultats de recherche dans les politiques et les programmes, au Canada et ailleurs.

Composition

Le CCSSM est formé de membres externes aux parcours variés et affichant le plus haut degré d'expertise dans diverses disciplines de la recherche en santé mondiale. Les membres choisis ont une expertise et des opinions pertinentes et multiples, et s'engagent à résoudre tout conflit d'intérêts potentiel, perçu ou réel dans le respect des intérêts des départements et du public (voir la section *Conflits d'intérêts* plus bas). Ils ont également un profil diversifié sur plusieurs plans : culture, sexe, âge, genre, langue, région, établissement d'affiliation (p. ex. secteur universitaire, à but non lucratif, privé ou public) et stade de la carrière.

Membres

- La sélection des membres, jusqu'à un maximum de douze (12), se fait en fonction de leur expertise personnelle. Ceux-ci ne représentant pas leur organisation respective, ils doivent agir de manière indépendante.
- Le CCSSM comprend des universitaires, des chercheurs et des scientifiques de diverses disciplines liées à la santé mondiale, en partie choisis en dehors des partenariats habituels, qui apporteront de nouvelles perspectives.
- Les critères de sélection sont, entre autres : connaissances scientifiques, domaines de recherche et expérience en mise en œuvre de politiques ou de programmes, ou bien collaboration avec des organisations qui y participent.
- Un comité partiel sera établi par un processus de sélection interne. Les autres membres – ainsi que leurs successeurs – seront nommés par le CDISM à l'issue d'un processus de mise en candidature ouvert administré par les IRSC.

Experts invités

- S'il a besoin d'une expertise dans un domaine en particulier, le CCSSM peut inviter des experts, y compris de l'étranger, quelle que soit la situation économique de leur pays, à participer à une réunion donnée ou à s'exprimer sur un sujet dont il discute.

Administration et organisation

Le CCSSM se réunit idéalement deux fois par an en personne, en général à Ottawa, et une fois par an par vidéoconférence, à l'invitation du CDISM. Afin que les positions fédérales sur les questions de santé mondiale suivent l'évolution des connaissances, les membres doivent, entre les réunions, se tenir disponibles pour être consultés individuellement, en groupe de travail ou en comité complet par conférence téléphonique ou vidéo sur une question ponctuelle particulière qui touche les départements. Chaque département peut s'adresser directement à un membre pour obtenir un avis sur une question de santé mondiale entre les réunions.

Durée du mandat des membres

Les membres siègent généralement trois ans, mais pour procéder à leur remplacement par cohortes, les tout premiers ont un mandat d'un à trois ans. Une reconduction, le plus souvent pour trois années supplémentaires, est aussi possible. Le membre démissionnaire doit donner quatre semaines de préavis et signifier ses intentions par écrit, en précisant la date de départ.

Les membres du CDISM assistent aux réunions du CCSSM à titre d'observateurs actifs.

Rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités du président

Le CDISM choisit le président du CCSSM et, s'il le juge utile, un vice-président. Le vice-président assume les fonctions du président en son absence. Le mandat de chacun est généralement de un à trois ans. Le président a pour rôle de diriger les réunions, et doit notamment :

- veiller à ce que tous les points à l'ordre du jour soient traités et réglés durant la rencontre, et à ce que les points soulevés par le comité soient traités avec méthode et efficacité;
- faire preuve d'impartialité et d'objectivité durant les réunions et la recherche de consensus;
- vérifier que les décisions nécessitant un suivi sont menées à bien;
- dresser les prochains ordres du jour et proposer des dates de réunion, en consultation avec le président du CDISM et avec l'aide du secrétariat;
- faire en sorte, avec l'aide du secrétariat, que le CDISM obtienne rapidement le compte rendu de chaque réunion, y compris le procès-verbal et la liste des décisions nécessitant un suivi.

Fonctions de secrétariat

Les IRSC se chargent de l'essentiel des services de secrétariat, et l'Unité des relations internationales et du soutien aux instituts des IRSC ainsi qu'un administrateur principal de chaque département fournissent un soutien à cet égard. Les fonctions de secrétariat sont les suivantes : organiser les réunions, établir l'ordre du jour avec les présidents du CDISM et du CCSSM, préparer les documents de réunion, rédiger le procès-verbal, s'occuper du suivi entre les réunions et tenir à jour la liste des décisions nécessitant un suivi, selon les instructions des présidents. Au besoin, il peut inviter d'autres participants (comme des experts de certains domaines ou des spécialistes de l'étranger) à venir s'exprimer sur des points précis.

Rôles et responsabilités des membres

Les membres du comité doivent :

- examiner tous les documents pertinents avant les réunions;
- formuler des conseils fiables et objectifs dans leurs champs de connaissance théorique et pratique à partir des meilleures données de recherche disponibles;
- se tenir disponibles, entre les réunions, pour être consultés sur des questions ponctuelles particulières de santé mondiale touchant le CDISM;
- respecter les politiques du gouvernement du Canada sur les conflits d'intérêts;
- remplir le questionnaire sur l'équité et la diversité des IRSC;
- suivre la formation propre à leur rôle imposée par le CDISM, dont le cours en ligne du gouvernement du Canada sur l'ACS+ et le module de formation sur les préjugés inconscients des IRSC.

Conflits d'intérêts

Conformément aux normes d'équité et d'intégrité les plus rigoureuses, les membres du CCSSM doivent, dans une situation de conflit d'intérêts potentiel, perçu ou réel, veiller à ce que leurs avis concourent à l'intérêt des départements et du public. Ils doivent également déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, perçu ou réel dès le début d'une réunion, en précisant les points à l'ordre du jour qui posent problème. Les présidents du CCSSM et le CDISM décident s'il faut écarter la personne en conflit d'intérêts des

discussions sur les points concernés ou prendre d'autres moyens, ou si la simple déclaration du conflit suffit. Dans certains cas, le membre peut devoir démissionner du Comité.

Responsabilité

Les membres du CCSSM jouent un rôle consultatif pour les quatre départements. Ils doivent agir de bonne foi dans les limites de leur mandat, ne pas aller à l'encontre des intérêts du CCSSM et ne pas demander d'indemnisation pour les pertes pécuniaires que pourrait causer leur participation.

Les départements n'ont aucune obligation de suivre les conseils des membres du CCSSM, mais s'ils le font, chaque département est pleinement responsable des décisions prises à la lumière des conseils des membres externes.

Confidentialité

Pour pouvoir prodiguer des conseils éclairés, les membres du CCSSM sont autorisés à recevoir des renseignements confidentiels. Ils doivent néanmoins signer, avant d'intégrer le comité, une *entente de confidentialité* qui interdit la divulgation de tout renseignement confidentiel obtenu, à l'oral comme à l'écrit, dans le cadre de leurs fonctions. Les départements cotent les renseignements selon le niveau de protection que la *Politique sur la sécurité du gouvernement* leur confère.

Dans le but de favoriser l'ouverture dans les discussions et de faciliter l'échange de renseignements, les réunions se tiennent dans un climat de respect mutuel, de confiance et de discrétion. Dans leur rôle-conseil, les membres du CCSSM protègent invariablement la confidentialité des délibérations, et en aucun cas ne divulguent les conclusions du Comité. Celles-ci ne sont que des recommandations pour le CDISM, qui garde les pleins pouvoirs sur toute décision ou action subséquente en lien avec les propositions, questions stratégiques et autres sujets examinés par le CCSSM. Le CDISM est aussi le seul responsable de la dissémination des résultats des travaux menés par le CCSSM.

Transparence

Les départements sont tenus à l'ouverture et à la transparence, qui en constituent un principe de fonctionnement. À cet effet, l'identité des membres du Comité et les comptes rendus condensés des réunions du CCSSM sont rendus publics, et ce, dans le respect des conditions de confidentialité applicables.

Rémunération

Les membres du CCSSM sont bénévoles. Ils se font rembourser les dépenses engagées pour participer aux réunions selon les taux fixés par le gouvernement du Canada, mais ne reçoivent ni honoraires ni aucune autre forme de rémunération.

Évaluation

Le CDISM évalue le mandat et les modalités de fonctionnement du CCSSM chaque année. Selon les résultats, ce cadre de référence pourrait être revu, au besoin.

Cadre de référence

Approuvé par le Comité directeur interdépartemental sur la santé mondiale le 28 février 2020.